



Comment déchoir mon père de ses droits?

Par **pitch54**, le **03/01/2010 à 15:40**

Bonjour,
J'ai 31 ans, une certaine histoire familiale, dans les grandes lignes, père absent qu'on peut associé à un abandon, depuis plus de 20 ans.
Pour ma vie future, mes envies de maternité, de couple, etc... J'ai peur des conséquences de ce géniteur au cas ou il m'arriverait quelque chose.
J'aimerais qu'il soit déchu de ses droits paternels envers moi, pour ne rien lui devoir et qu'il ne me doive rien.
Quelles sont les démarches à faire? Les conditions?
Merci de vos réponses parce que ça me travaille vraiment.
A bientôt.
Emilie

Par **jeetendra**, le **03/01/2010 à 16:16**

Bonjour, vous êtes majeur, ce que vous demandez n'est pas possible d'un point de vue juridique, vous êtes tenu à l'obligation alimentaire à l'égard de votre père biologique et vice versa, bonne année 2010 à vous.

Par **pitch54**, le **03/01/2010 à 16:34**

Je suis donc dans l'obligation de rester sa fille? dans l'obligation de subvenir à ses besoins si un jour ça se présente en même temps que ses autres enfants? ça veut dire aussi que si j'ai un enfant (il n'y aura pas de reconnaissance de paternité je suis lesbienne et ferai une FIV) et que je décède il pourra demander le droit de garde?
Alors que cet homme nous a abandonné ma sœur et moi pour se construire une nouvelle famille?
Je ne peux pas supprimer ce lien qui est purement juridique entre lui et moi?
Je croyais qu'un père ou une mère pouvait être

déchu de ses droits?nIl n'y a pas d'autres recours pour que je ne lui doive rien étant donné qu'il n'a rien fait pour moi?nCordialement,